

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

Décision n° 35324 du 29 avril 2013 portant attribution du brevet de chef de service

NOR : INTJ1311218S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35);

Vu l'arrêté du 4 août 2010, fixant, pour la gendarmerie nationale, la composition du conseil prévu à l'article 12 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale. (JO n° 195 du 24 août 2010, texte n° 7);

Vu l'instruction n° 134000/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 13 septembre 2006, relative au cursus de formation des sous-officiers de corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale (CSTAGN) (BOC du 19 avril 2007, texte n° 12) modifiée,

Décide:

Article unique

Le brevet de chef de service est attribué à compter du 3 avril 2013 aux sous-officiers classés par ordre de mérite dont le nom suit :

Rochel, Arnaud	Nigend : 218 744	André, Sébastien	Nigend : 172 337
Le Bars, Pierre-Yves	Nigend : 202 766	Dubot, Sandrine	Nigend : 182 189
Le Roux, Sonia	Nigend : 167 762	Dubos, Frédérique	Nigend : 193 034
Thibert, Isabelle	Nigend : 163 278	Anselin, Sabrina	Nigend : 165 914
Prevost, Sébastien	Nigend : 172 369	Bouilland, Emilie	Nigend : 194 963
Bétou, Angélique,	Nigend : 165 916	Bourmaud, Mickael	Nigend : 175 931
Fréгат, Renan	Nigend : 175 769	Horel, Karine	Nigend : 205 605
André, Stéphane	Nigend : 170 206	Lasala, Jean-Paul	Nigend : 178 241
Barbieux, Cécile	Nigend : 163 236	Téatini, David	Nigend : 185 769

Fait le 29 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
des compétences,*

D. QUENELLE